



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 184-21

Objet : RS - Convention de cofinancement pour l'étude de renouvellement urbain du Biollay

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 184-21

objet **RS - Convention de cofinancement pour l'étude de renouvellement urbain du Biollay**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, indique que l'ensemble des acteurs impliqués sur le Biollay s'accordent sur la nécessité de disposer d'un plan directeur guidant l'ensemble des interventions dans une logique commune, en visant des objectifs à court, moyen et long termes.

Grand Chambéry, au titre de sa compétence en matière de développement urbain, porte une étude faisant émerger un projet partagé par les différents acteurs et concerté avec les habitants. Ce projet devra veiller à :

- répondre à la majorité des besoins tout en priorisant les interventions,
- permettre de solliciter les financeurs potentiels pour réaliser le projet en démontrant la cohérence de la démarche.

Le Bureau de Grand Chambéry du 3 décembre 2020 a émis un avis favorable au lancement de cette étude en précisant qu'une convention de cofinancement serait signée ultérieurement entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, Cristal Habitat et ICF Sud-Est Méditerranée.

Le groupement Athanor (pour la partie architecture, urbanisme, paysage) et Alt'urbaine (apportant un appui pour la partie concertation) a été retenu pour la réalisation de cette étude à l'issue d'une mise en concurrence formalisée par Grand Chambéry.

Le marché a été attribué pour un montant de 88 760 € HT (hors missions complémentaires éventuelles).

L'étude lancée au printemps 2021 devrait s'achever courant 2022.

Il est proposé de retenir la clé de répartition suivante pour le financement de l'étude :

- Grand Chambéry : 2/7, soit 25 360 € HT (hors missions complémentaires éventuelles),
- Ville de Chambéry : 2/7, soit 25 360 € HT (hors missions complémentaires éventuelles),
- Cristal Habitat : 2/7, soit 25 360 € HT (hors missions complémentaires éventuelles),
- ICF : 1/7, soit 12 680 € HT (hors missions complémentaires éventuelles).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de cofinancement pour l'étude de renouvellement urbain du Biollay ci-jointe,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 184-21

Objet de l'acte :	RS - Convention de cofinancement pour l'étude de renouvellement urbain du Biollay
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	16 décembre 2021
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26395H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26395H1

Date de transmission en Préfecture :	17 décembre 2021
Date de réception en Préfecture :	17 décembre 2021
Période d'affichage :	du au